

Les îles Caïmans , 260 km², 35 000 habitants, cinquième place financière du monde

(Informations ouvrières semaine du 28 janvier au 3 février 2004 n° 625)

Pas une semaine sans qu'un nouveau scandale financier n'éclabousse les plus grandes multinationales. Adecco, le leader suisse de l'intérim, s'effondre. La Sodexho (restauration industrielle) et Gucci (luxe) sont au cœur des tripatouillages les plus sordides. Grandes banques mondiales et opérateurs financiers « prestigieux » sont à chaque fois mêlés à ces affaires : Lehman Brother's, Morgan Stanley...

28.01- 03.02 avril 2004

A la gigantesque faillite d'Enron, aux Etats-Unis, il y a deux ans, vient de succéder, presque comme en écho, tant les similitudes sautent aux yeux, l'écroulement du géant italien de l'agroalimentaire, Parmalat.

Il s'agirait de la plus grande fraude de l'histoire : environ 12 milliards d'euros de banqueroute, plus de 100 000 actionnaires floués.

On se le rappelle, le courtier américain en énergie Enron avait dissimulé des milliards de dollars de dettes dans quelque 800 filiales créées dans des paradis fiscaux, au premier rang desquels les îles Caïmans. Deux ans plus tard, ce même micro-Etat apparaît de nouveau comme au cœur de la gigantesque fraude financière mettant en cause Parmalat.

Les paradis fiscaux ne sont plus seulement aujourd'hui ce à quoi on pense instinctivement : des pays d'évasion et de fraude fiscale, où quelques bourgeois plus malins que les autres expatrient une partie de leurs avoirs pour se soustraire à l'impôt. Ils ne sont même plus seulement des lieux où les énormes sommes d'argent issues des pratiques criminelles sont blanchies et fondues dans des opérations « légales ». Ils sont devenus un outil de gestion usuel de toutes les manipulations mafieuses courantes des plus grandes entreprises mondiales. L'opacité qu'ils leur garantissent est la couverture indispensable des opérations de gangstérisme financier auxquelles se livrent ces dernières.

DES TERRITOIRES DONT L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE EST SANS AUCUNE COMMUNE MESURE AVEC LEUR VÉRITABLE POIDS ÉCONOMIQUE

Dans le cas de Parmalat, transactions fictives et vrais profits utilisaient des paradis fiscaux aux Antilles (Antilles néerlandaises, îles Vierges britanniques, îles Caïmans) et en Europe (Luxembourg, Malte, île de Man¹). Nous reviendrons la semaine prochaine sur le cas du Luxembourg, Etat fondateur de l'Union européenne, et sur Malte... qui vient d'y être intégrée.

Qu'est-ce qu'un paradis fiscal ? Il s'agit d'un territoire (pays, colonie, zone sous protectorat, voire un territoire au sein d'un pays) qui répond à quatre critères principaux : une fiscalité laxiste (peu ou pas d'impôts), une grande stabilité politique et éventuellement économique, l'assurance d'une confidentialité élevée sur les transactions (dont un impénétrable secret bancaire) et, enfin, une infrastructure technique développée, notamment en matière de télécommunications. On a pu définir très longtemps un tel lieu comme une « zone de non-droit fiscal ». C'est devenu une zone de non-droit tout court, de totale déréglementation dans tous les domaines.

Lorsqu'on passe en revue la littérature sur le sujet, on constate une difficulté réelle de recensement de ces paradis fiscaux. La Banque des règlements internationaux² en désigne quatorze, ce qui est notoirement en

¹ Petite île britannique entre les côtes irlandaises et galloises.

² La BRI est en quelque sorte la banque centrale des banques centrales.

dessous de la réalité. Plus sérieusement, le GAFI³ en a identifié 40 (14 en Europe, 16 en Amérique latine et aux Caraïbes, et 10 en Asie-Pacifique).

Cependant, se concentrant en principe sur la lutte contre le blanchiment, cette liste est bien loin de couvrir toute la réalité. Les paradis fiscaux ont tous en commun le fait qu'il s'agit de pays ou territoires dont l'activité financière est sans aucune commune mesure avec leur véritable poids économique. Ainsi, les îles Caïmans sont-elles la cinquième place financière du monde, avec des actifs de 700 milliards de dollars⁴ et avec 590 banques installées.

Ce ne sont pourtant que trois minuscules cailloux de la mer des Caraïbes, de 260 km², un territoire autonome de la couronne britannique de 35 000 habitants et un produit intérieur brut (PIB) représentant 0,08 % de celui de la France ! Mais, de plus, la liste du GAFI ne présente que des paradis fiscaux pouvant fournir la palette la plus étendue de services financiers. Or nombre d'autres pays se sont spécialisés dans des « niches ». Il en est ainsi pour les Pays-Bas (spécialistes des sièges sociaux défiscalisés), de l'Etat américain du Delaware (création de sociétés) ou de celui du Vermont, ou encore de la City, à Londres (zone franche financière). En fait, le nombre de paradis fiscaux dans le monde est plus proche de 100 que de 40.

La très large majorité de ces paradis fiscaux sont contrôlés politiquement et économiquement par les principales métropoles impérialistes. Les Bahamas, les Bermudes, les îles Caïmans, l'île de Man, les îles Anglo-Normandes, Gibraltar, Malte, entre autres, sont sous contrôle de la Grande-Bretagne. La France contrôle très étroitement Monaco et Andorre. Les îles Marshall ou encore les îles Vierges sont des Etats associés aux Etats-Unis, qui contrôlent également le Panama. Comment sont-ils utilisés par les grandes entreprises de la mondialisation et les marchés financiers ? C'est ce que nous étudierons la semaine prochaine.

Pierre Cize et François Péricard

La pourriture d'un système

La gigantesque carambouille de Parmalat durait depuis quinze ans. L'usage intensif des paradis fiscaux, que nous relevons plus particulièrement cette semaine, n'en est que l'un des aspects les plus voyants.

Les plus grandes banques d'Italie, mais aussi la Deutschbank, l'Union des banques suisses, la Bank of America, la City Group y sont directement impliquées... La banque nationale d'Italie, elle-même, est aujourd'hui en accusation ; elle se contentait, depuis plusieurs années, de faire des « remontrances ».

Les comptes étaient systématiquement tronqués et truqués, un comité spécial se réunissant tous les quatre mois pour fabriquer des faux de toutes pièces. Les sociétés d'audit chargées de « certifier » ces comptes les validaient en toute connaissance de cause. De même que le numéro un mondial de la certification (la garantie de l'authenticité des comptes), Arthur Andersen, est tombé il y a deux ans avec Enron, c'est un autre géant international de l'expertise comptable « de haut niveau », Grand Thornton, qui s'effondre aujourd'hui.

Aucune des prétendues « autorités de contrôle » de tous les grands marchés financiers mondiaux sur lesquels Parmalat était coté, à commencer par la SEC des Etats-Unis, n'avait seulement sourcillé.

Note : Ce document n'engage que son auteur et en rien le site Internet *Lutte de classe*.

³ Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux, organisme créé par les pays lors du sommet du G 7 de 1989. Depuis les attentats du 11 septembre, sa compétence a été étendue à la " lutte contre le financement du terrorisme ". Trente-trois pays en sont membres.

⁴ Rapport d'information de la mission commune sur les obstacles au contrôle et à la répression de la délinquance financière et du blanchiment des capitaux en Europe, Assemblée nationale, avril 2002.